



ENGAGEMENT > MISE EN ŒUVRE > PERFORMANCE

COMMUNIQUÉ **Pour publication immédiate**

SAINE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES AU BSL

Le conseil de l'environnement cible 50 établissements ICI prioritaires

Rimouski, 27 janvier 2011 – Dans le cadre de la campagne ICI ON RECYCLE!, le Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent et ses partenaires locaux ciblent cinquante industries, commerces et institutions (ICI) prioritaires dans la région et les invitent à prendre le virage vert.

Le conseil, avec l'aide de Collectivités écologiques Bas-Saint-Laurent (Co-éco), Écolo-Vallée et Mitis, Le Poids vert et Uni-Vert Matane, a identifié des ICI dans les huit MRC du Bas-Saint-Laurent en se basant sur le volume de matières résiduelles générées, sur la génération de matières problématiques et sur l'intérêt manifestée pour une saine gestion des matières résiduelles. Ces ICI ont reçu de l'information sur le programme ICI ON RECYCLE! ainsi qu'un guide de réduction à la source. Le conseil poursuivra ses démarches avec les ICI ciblés au cours des prochaines semaines.

Les ICI représentent un secteur où le potentiel de récupération des matières résiduelles est très important. Le taux de récupération du secteur ICI était de 53 % en 2008, alors que la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles* en vigueur cette année-là visait un objectif de mise en valeur de 80 % pour ce secteur. Rappelons qu'en général au Québec, la récupération dans les ICI s'effectue sur une base volontaire, puisqu'aucune réglementation n'oblige le gestionnaire ou l'établissement à trier ou à récupérer ses matières résiduelles.

Bien que la récupération des matières résiduelles d'un ICI soit très souhaitable, le conseil souligne que la réduction à la source, synonyme de prévention des déchets, doit être la première solution à considérer. La réduction à la source se définit comme toute action permettant d'éviter de générer des résidus lors de la fabrication, de la distribution et de l'utilisation d'un produit. De plus, cette action réduit la production de déchets à la source, la consommation énergétique, les besoins en transports ainsi que les coûts qui découlent de ces trois activités. Pour plus d'information concernant la réduction à la source, consultez le [guide](#) dans la section «Matières résiduelles» du site du conseil : www.crebsl.com.

ICI ON RECYCLE! est un programme créé et géré par la société d'État RECYC-QUÉBEC qui a pour but de reconnaître les ICI ayant des mesures permettant une gestion exemplaire des matières résiduelles et qui contribuent ainsi à protéger l'environnement. Le conseil en partenariat avec RECYC-QUÉBEC fait la promotion du programme dans le Bas-Saint-Laurent et fournit des informations et des outils aux ICI qui désirent s'inscrire. Le conseil invite également les ICI à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre en relevant le Défi climat, la plus vaste campagne de sensibilisation et de mobilisation à la lutte aux changements climatiques au Québec (www.deficlimat.qc.ca).

Pour plus d'information ou pour inscrire votre établissement au programme ICI ON RECYCLE!, visitez le site de RECYC-QUÉBEC au www.recyc-quebec.gouv.qc.ca ou contactez le conseil par téléphone, au 418 721-5711, ou par courriel, au crebsl_bg@globetrotter.net

- 30 -

Informations : Luce Balthazar
Directrice générale
Téléphone : 418 721-5711
Cellulaire : 418 318-7883
Courriel : crebsl@globetrotter.net

Source : Benjamin Grégoire
Chargé de projet
Téléphone : 418 721-5711
Courriel : crebsl_bg@globetrotter.net